



VILLE DU PRADET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 avril 2023

PROCES-VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS & LE 03 AVRIL à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 27 mars 2023.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Pascal CAMPENS - Magali VINCENT - Christian GARNIER - Martine CLOPIN - Jacques PAGANELLI - Patrick ROUAS - Serge VENNET - Chantal JOVER - Thomas MICHEL- Isabelle ROGER - Jean-Marc ILLICH - Graziella PIRAS - Stéphanie ASCIONE - Émilie ROY - Mylène SORIANO - Bernard PEZERY - Eric JOFFRE - Denis TENDIL - Martine CABOT - Viviane TIAR - Valérie RIALLAND.

POUVOIRS : Eric GALIANO à Jean-Michel PEYRATOUT ; Marine DESIDERI à Jean-François PLANES; Armand CABRERA à Viviane TIAR ; Marina BRONDINO à Eric JOFFRE.

ABSENTE : Valérie POZZO DI BORGO

SECRETAIRE de SEANCE : Émilie ROY est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Bonjour, il est 14h00. Nous allons débiter la séance du Conseil Municipal.

J'ai reçu le pouvoir de : Eric GALIANO à Jean-Michel PEYRATOUT ; Marine DESIDERI à Jean-François PLANES ; Armand CABRERA à Viviane TIAR ; Marina BRONDINO à Eric JOFFRE.

Je crois que Madame POZZO DI BORGO n'est pas là, mais elle n'a pas donné de pouvoir. Donc on va dire qu'elle est excusée.

L'appel va être fait par Emilie ROY.

Emilie ROY procède à l'appel.

Monsieur le Maire : Merci pour l'appel.

Donc le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal du 03 avril peut débuter.

VOTE DU PV DU 06 FEVRIER 2022

Nous allons commencer par l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du 06 février dernier. Pas de commentaires ? Pas de votre CONTRE, pas d'abstention ? Unanimité, je vous remercie.

Vote : adopté à l'UNANIMITE

32 voix POUR

23-DCM-DGS-024 – APPROBATION DU PERIMETRE DE LA ZONE AGRICOLE PROTEGEE SUR LA COMMUNE, PRISE EN COMPTE DE L'AVIS FAVORABLE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR QUANT A LA MISE EN PLACE D'UNE ZONE AGRICOLE PROTEGEE ET SOLLICITATION DU PREFET AFIN QU'IL FINALISE LA PROCEDURE.

Monsieur le Maire : Nous allons débuter cette séance du conseil municipal avec un intervenant extérieur : Madame LAN. On la remercie d'être là. Elle va nous exposer les principes de la mise en application de la ZAP. Pendant le temps où elle va prendre la parole, je vais suspendre la séance du conseil municipal. Vous avez bien sûr le loisir pendant qu'elle fera sa présentation de poser des questions d'ordre technique et puis à l'issue de cette présentation on reprendra la séance du conseil municipal pour pouvoir faire le vote.

Madame LAN, l'ensemble du conseil municipal vous remercie de votre présence, et remercie la chambre d'Agriculture qui nous soutient sur ce projet, comme sur un certain nombre de sujets d'ailleurs et nous vous laissons la parole.

14H03 : Je suspends la séance et nous vous laissons avec grand plaisir, la parole pour nous présenter cette magnifique ZAP.

Madame LAN procède à la présentation de la ZAP, une fois terminée, Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions. Aucune question n'étant posée Monsieur le Maire remercie Madame LAN qui quitte la séance.

Monsieur le Maire rouvre la séance.

Monsieur le Maire : il est 14H19, nous reprenons normalement la séance du conseil municipal, avez-vous des questions ?

Madame RIALLAND : Merci Monsieur le Maire, Chers collègues, effectivement la ZAP est un des outils mis en place dans le cadre de la préservation des terres agricoles. J'y suis très favorable et je l'ai même défendue après mon collègue Christian GARNIER. Cependant comme l'a évoqué Madame LAN, il y a des difficultés et seul il n'est pas suffisant. De ce fait je me pose quelques questions sur ce point.

Quelles sont les actions que vous allez mettre en place en relation avec le projet alimentaire de la Métropole ? Vous savez que nous manquons de cultures vivrières sur le territoire pour fournir, entre autres, les cantines scolaires. La dernière fois nous avons voté l'installation d'un artiste, le jardin de Lono, qui produisait des colorants et aussi de la viticulture sur les jardins de Pauline. Est-ce que cette ZAP, pour vous, a été créée pour empêcher la spéculation foncière ou pensez-vous favoriser le développement des cultures vivrières tellement nécessaires dans le contexte actuel. Effectivement d'autres communes ont fait des choix avec des projets complémentaires, plus ambitieux, allez-vous vous rapprocher de la population, des CIL qui ont peut-être des idées pour communiquer avec eux sur leurs futurs projets ? Est-ce que vous pensez, par exemple, c'est une autre proposition, mettre en place une Charte pour l'attribution des terrains que vous aurez préemptés dans le cadre de la collaboration avec la SAFER ? Voilà, en gros quelques questions pour accompagner cette ZAP.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur JOFFRE : Merci Monsieur le Maire, bonjour à toutes et à tous. Monsieur le Maire, je ne reviendrai même pas sur le bien-fondé de la mise en place de cette ZAP, c'est un projet que nous avons soutenu, dont le périmètre est validé aujourd'hui, après un parcours administratif et l'avis favorable du Commissaire enquêteur, même si le périmètre que nous aurions retenu, nous, aurait été, sans doute, différent.

Mon propos portera sur l'utilisation qui sera faite de cette ZAP. Notamment sur le devenir des terrains municipaux faisant partie de cette Zone Agricole Protégée ou pas. La ville est propriétaire de plusieurs terrains, certains sans locataire à l'heure actuelle. Ces terrains sans locataires représentent aujourd'hui plusieurs hectares. L'un d'entre eux, bien connu des Pradétanes et des Pradétans, est appelé, ou devrais-je dire était appelé « Jardins de Pauline ». Lors du conseil municipal du 12 décembre dernier, vous aviez décidé d'attribuer 1 hectare de ce terrain, qui en compte 2,7 à un viticulteur. Nous considérons ce choix étonnant, inapproprié, car il hypothéquait ce terrain pendant plusieurs années. Sur ce dossier j'ai eu d'ailleurs l'occasion de donner l'avis complet de notre groupe lors d'une prise de parole à ce conseil municipal du 12 décembre. Ce viticulteur a aujourd'hui décidé de ne pas donner suite, il a dû peut-être se rendre compte qu'il n'y avait peu d'intérêt à poursuivre cette opération. Alors en réponse à mon intervention du 12 décembre, Monsieur PLANES, adjoint à l'urbanisme, m'avait dit la chose suivante : « je vous ai entendu, et pour vous prouver que le dialogue est tout à fait ouvert sur la Commune, je suis prêt à voir avec vous si on peut effectivement mettre en place des agriculteurs qui fassent du Bio, qui fassent en même temps du circuit court pour les écoles, il n'y a pas de problème ».

Monsieur le Maire, comme nous avons pu l'indiquer à plusieurs reprises, le groupe RLPE que je représente au travers de cette prise de parole, agit dans cette assemblée de façon constructive, dans l'intérêt des Pradétans. Lors de la campagne municipale de 2020, nous avons échafaudé un projet pour le devenir de ce « Jardin de Pauline », depuis des villes de notre région se sont positionnées sur l'agriculture en régie, en vue d'alimenter les circuits courts et d'approvisionner nos cantines.

Notamment Mouans-Sartoux dans le 06, déjà depuis plusieurs années, et plus récemment Rocbaron, pas très loin de chez nous. Les Pradétans souhaitent aussi la mise en place de jardins partagés. Le groupe RLPE vous propose aujourd'hui de réfléchir à nouveau sur toutes ces possibilités qui pourraient permettre d'utiliser au mieux ces terrains municipaux, qu'ils soient dans la ZAP ou pas.

Chers collègues, concrètement, nous vous proposons, nous, groupe RLPE, de revenir vers vous dans six mois, et de vous livrer le fruit de nos réflexions après avoir étudié la faisabilité d'un projet global. Monsieur le Maire, vous dites à grands renforts de communication que vous faites du participatif, alors prouvez le nous en nous donnant légitimité au travers de ce dossier afin qu'on puisse proposer un projet complet aux Pradétans sur ces terrains communaux. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : merci. Est ce qu'il y a d'autres questions ? Madame CABOT allez-y.

Madame CABOT : bonjour Monsieur le Maire, bonjour Mesdames et Messieurs, pour revenir sur les propos de Monsieur JOFFRE, j'avais aussi une question qui ressemble exactement à la sienne, mais juste une autre vision.

Monsieur BACCINO, apparemment a abandonné le projet, est ce qu'on en connaît les raisons et est-ce que c'est purement parce qu'il n'a pas le temps ou bien parce qu'il y a eu des soucis justement dans la délibération du mois de décembre ? Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : est ce qu'il y avait d'autres prises de parole ou questions ? Monsieur TENDIL ? Non. Parfait. Monsieur PLANES va répondre à toutes vos questions.

Monsieur PLANES : bonjour à tous, pour ceux qui ont eu la chance d'assister à la commission aménagement, j'avais déjà abordé le problème du fameux « Jardin de Pauline », je pense que vous avez dû communiquer ensemble pour passer le message. Je suis, encore une fois, comme je l'ai dit à Monsieur JOFFRE et à Madame CABOT de l'équipe opposée, je suis toujours prêt effectivement à travailler avec vous, il n'y a aucun problème là-dessus, c'est volontiers que je travaillerai avec vous. Je vous ai proposé déjà la dernière fois de m'apporter éventuellement des candidats et qu'à ce moment-là, on travaillerait ensemble. Pour le moment, Monsieur BACCINO s'est effectivement retiré de cette opération. Suite à ça on a ouvert à la concurrence ces parcelles. Dans l'immédiat j'ai un maraîcher, circuit Bio, court etc.... qui est intéressé. Je le revois encore très certainement dans la semaine ou la semaine prochaine, je ne me souviens plus, pour concrétiser un bail ou pas, on verra ce qu'il en est.

J'ai bien compris que vous mettiez en avant Mouans-Sartoux et Rocbaron. Alors j'ai demandé qu'on étudie un peu la situation de manière à voir qu'elle était la faisabilité au niveau de la Commune. Et en définitive Mouans-Sartoux utilise six hectares avec deux ou trois agriculteurs. Ils produisent 25 tonnes de fruits et de légumes, mais ça ne leur permet pas de faire la totalité des repas, vous imaginez bien. En plus la plupart des agriculteurs qui font de l'agriculture raisonnée, Bio, font de l'agriculture saisonnière, donc il est évident qu'on ne peut pas faire manger aux enfants en permanence du chou, ou en permanence des fraises, c'est évident qu'il faut un petit peu ouvrir à d'autres denrées alimentaires.

Ces 1300 repas qui sont servis sur six groupes scolaires, ne sont pas totalement fournis depuis la régie municipale. C'est une régie municipale qu'ils ont à Mouans-Sartoux. À Rocbaron par contre c'est une ferme municipale, où ils ont deux maraîchers qu'ils emploient et ils ont investi entre 200

000 et 300 000 euros, simplement pour cette opération qui avait été annoncée par le Maire, politiquement et qui a été mise en place, un peu au forceps, mais qui a été mise en place, je le reconnais.

Sur la Commune du Pradet, nous avons le problème d'arriver à fournir 650 repas par jour sur un terrain d'un ou deux hectares où il ne sera pas possible de faire que du forçage sur cette zone-là, attendons de voir avec le nouvel agriculteur que nous allons, je l'espère, mettre en place.

La partie suivante, ça recoupe un petit peu...

Madame CABOT : pour en revenir à Monsieur BACCINO, les raisons de son abandon ? C'est ça que je voulais savoir, si vous les connaissez ? Merci.

Monsieur PLANES : je ne les connais pas vraiment. Il n'a pas donné suite. Nous ça ne nous gêne pas forcément puisque l'idée ne faisait pas le consensus, je le reconnais, donc si on arrive à y mettre un maraîcher, ça sera très bien.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame RIALLAND.

Madame RIALLAND : vous n'avez pas répondu à mes questions concernant le plan alimentaire territorial, et en fait, la question de faire participer, je vais un peu dans le même sens que Monsieur JOFFRE, Ce n'est pas la question de vous proposer des candidats, on va quand même pas se mettre à faire votre travail. L'idée c'est de faire participer la population, je vous ai parlé de Charte d'attribution des terrains, vous ne m'avez pas répondu, et puis vous dites qu'on peut pas répondre aux besoins en commençant des cultures vivrières mais l'idée c'est déjà de commencer à faire une part de circuit court et puis vous savez c'est en enclenchant un petit peu qu'on arrive après à lancer ce genre de projet. Voilà.

Monsieur PLANES : alors Madame LAN a expliqué tout à l'heure, qu'effectivement au mois de septembre, nous allons travailler de concert, avec les propriétaires et les agriculteurs, donc ça répondra en partie à votre question. En ce qui concerne le fait de faire participer l'opposition, je pense que vous n'avez pas entendu ce que je vous ai dit... J'en ai parlé encore en commission d'aménagement, encore faut-il être en commission aménagement ou faire passer le message lorsqu'on y vient, j'ai bien expliqué aux personnes qui représentaient les 2 groupes, donc d'un côté Madame CABOT et de l'autre, Monsieur JOFFRE, qu'il n'y a aucun soucis là-dessus, qu'ils pouvaient quand ils voulaient nous faire parvenir des candidatures, et puis éventuellement, décider d'une commission aménagement thématique simplement sur ce sujet. C'est ce que je leur ai expliqué, pour travailler ensemble. Après à partir du moment où les Jardins de Pauline se sont retrouvés disponibles et qu'un agriculteur qui fait du maraîchage, me demande la possibilité de s'installer, je pensais que ça faisait partie des choses qui vous convenaient, je ne pensais pas que c'était quelque chose qui allait à rebours de vos idées de faire du maraîchage, de plus du Bio, qui pourrait éventuellement être servi dans les écoles.

Madame RIALLAND : Monsieur PLANES, vous modifiez mes propos, j'ai pas dit que j'étais contre le maraîchage. Un, vous n'avez toujours pas répondu à ma question concernant le plan alimentaire territorial, et deux, vous avez mal compris mon propos. C'est pas de l'opposition dont je vous ai parlé, je vous ai parlé des CIL, je vous ai parlé d'une Charte d'attribution, c'est pas la même chose. Et pareil, concernant notre participation en commission aménagement, c'est aux

Pradétans que vous vous adressez aujourd'hui, c'est pas en commission d'aménagement, donc l'idée c'était pas l'opposition, c'était l'ensemble de la population.

Monsieur le Maire : donc voilà nous avons bien échangé sur le sujet. Concernant le plan alimentaire territorial c'est un projet qui est conduit à TPM, dont j'ai la délégation, donc bien entendu que tout le travail que nous faisons, ça a été dit par Madame LAN tout à l'heure, c'est un travail d'animation qui va débiter en septembre. On a commencé, puisque Jean-François vous l'a dit, il travaille avec un certain nombre d'agriculteurs, qui souhaiteraient éventuellement s'installer sur la Commune du Pradet. Concernant le PAT, j'ai une réunion notamment le 4 avril à TPM pour en parler, j'ai conduit les opérations pendant quelques années, c'est un sujet qu'on connaît tellement bien... Monsieur PEZERY, allez-y, je vous donne la priorité sur moi pour parler, vous voyez.

Monsieur PEZERY : je préfère vous laisser parler en dernier c'est quand même plus poli.

Bonjour à toutes, et à tous, je rejoins ce qu'a dit Madame RIALLAND, c'est vrai que ce que Monsieur JOFFRE a pu dire c'est qu'on a envie de voir une volonté politique. Qu'il y ait un maraîcher qui se mette sur le jardin de Pauline, pourquoi pas, c'est une occupation agricole c'est une chose. On vous a dit qu'on était un peu étonnés de la démarche de mettre des plantes pour faire des couleurs parce que là aussi il y a un hectare communal qui permettait aussi de valoriser l'agriculture et de mettre en place une activité qui pouvait peut-être vous permettre de mettre un pied à l'étrier, parce que c'est vrai que vous parliez de Mouans-Sartoux, vous parliez de Rocbaron, c'est un engagement financier, c'est un engagement humain et je pense qu'aujourd'hui il y a quelques centaines d'hectares agricoles, vous pourriez avec la SAFER, avec la Chambre d'Agriculture rentrer en discussion pour préempter pour acheter pour mettre en place une activité municipale et rentrer dans ce cercle vertueux de circuits courts et d'alimentation des cantines, de tout ce que vous voulez. J'ai juste une question à vous poser que j'ai omis de vous poser, pardon Madame je devais être assoupi à ce moment-là, mais votre présentation était très intéressante, le périmètre des terrains qui ont été étudiés ne sont pas forcément tous ceux que l'on a trouvé dans le périmètre retenu pour l'enquête publique, et j'enlève les bémols de zones inondables et ainsi de suite, donc il y a des terrains qui ont apparus qui n'ont jamais été étudiés, donc ça j'ai été un peu surpris et deuxièmement, vous allez rentrer en discussion avec les propriétaires, donc je soupçonne que les propriétaires qui ont une âme agricole, une âme de vouloir faire perdurer leur activité ou reprendre une activité qui se serait arrêtée depuis des années vont être favorables à votre démarche mais vous avez bien vu dans le cadre de l'enquête publique des personnes se sont émues, voir se sont un peu révoltées de voir leurs terrains qu'ils envisageaient peut être de faire construire un jour, d'être sous le coup de la ZAP, donc quid de ces discussions avec eux, puisqu'il peut éventuellement y avoir des recours par rapport à ce qui a été décidé, alors voilà ça veut dire que votre projet va rentrer en discussion avec certains, mais avec d'autres ça va être au ralenti, donc voilà on est pas sur la même échelle de temps, donc voilà les questionnements que j'avais à vous poser et je vous prie de m'excuser de vous avoir interrompu.

Monsieur le Maire : vous n'avez pas à vous excuser d'intervenir, ça nous fait plaisir de vous entendre, donc il y a pas mal de questions sur lesquelles on avait déjà répondu, Monsieur PLANES veut peut-être apporter un complément ?

Monsieur PLANES : j'ai compris ce que Monsieur PEZERY voulait dire. Oui effectivement, ça ne se fera pas en cinq minutes, il est évident que les propriétaires de terrains agricoles qui avaient

des velléités pour que ces terres soient un jour constructibles, il va falloir discuter avec eux et essayer de leur faire comprendre que cette ZAP est supra PLUI, peut bouger, elle n'est pas figée, on peut très bien imaginer qu'un jour elle soit agrandie, donc il va falloir discuter avec eux et leur faire comprendre qu'ils ont tout intérêt, au lieu de laisser leurs terrains en friche au risque qu'ils soient utilisés pour autre chose, à être utilisés pour de l'agriculture et à ce moment-là on les accompagnera avec la Chambre d'Agriculture pour éventuellement voir avec eux quel serait le type de bail qu'ils pourraient mettre en place avec des agriculteurs ou quelles possibilités ils auraient pour louer, même si un arrêté préfectoral définit les barèmes et qu'ils ne pourront pas louer des fortunes.

Monsieur le Maire : merci. Et bien je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité sur ce projet de ZAP. Je vous remercie.

Vote : adopté à l'UNANIMITE

32 voix POUR

**23-DCM-DGS-025 - CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LE CAUE DU
VAR : MISSION DE CONSEIL EN VUE DE LA DESIMPERMEABILISATION,
RESTRUCTURATION ET VEGETALISATION DES ESPACES EXTERIEURS DU
GROUPE SCOLAIRE CHARLES SANDRO.**

Monsieur le Maire : On va maintenant passer à la question suivante, Cécile CRISTOL va nous la présenter, il s'agit de la désimpermeabilisation, (j'ai pris grand soin pour le prononcer), la restructuration et la végétalisation des espaces extérieurs du groupe scolaire Charles Sandro, qui passe par une convention avec le CAUE.

Madame CRISTOL : Bonjour à tous, donc on peut dire désimpermeabiliser ou débitumer, ou revégétaliser.

Suite aux fortes chaleurs constatées ces dernières années, notamment dans les cours du groupe scolaire Sandro, nous avons été interpellés par les utilisateurs, c'est à dire par les parents, l'équipe éducative, les personnels et même les enfants, qui nous ont demandé de réfléchir à un projet pour apporter d'avantage d'ombre et de végétation dans ces cours, notamment pour le bien-être des enfants.

Nous avons décidé de lancer un projet de désimpermeabilisation et de revégétalisation des deux cours maternelle et élémentaire de l'école Sandro.

Il y a trois enjeux pour ce projet de création de cours jardin :

- Un enjeu climatique bien sûr pour réduire les effets de ces îlots de chaleur

- Un enjeu environnemental, avec une meilleure infiltration des eaux de pluie, ce qui permettrait aussi d'éviter les ruissellements et également de favoriser la biodiversité en recréant des coins de nature
- Et un enjeu évidemment pour le bien-être des enfants, les premières cours jardin ont été réalisées il y a cinq ans en région parisienne et les retours d'expérience sont très positifs sur le bien-être des enfants et les avantages pédagogiques.

Pour mener à bien ce projet, nous avons sollicité l'aide et l'assistance du CAUE du Var, qui développe ce type de projet au niveau local. Ce projet s'appelle dans la région du Var « cour-jardin, tous jardiniers ».

« tous jardiniers » parce que ce projet va être mené dans une démarche participative, donc vous avez raison Monsieur JOFFRE, on travaille toujours dans une démarche participative, on l'a fait pour l'école Pagnol, on l'a fait pour les autres projets, on va le faire aussi pour ces cours-jardins, et donc on va travailler avec tous les utilisateurs, d'abord pour une co-conception, donc on va réfléchir à la conception de la cour-jardin avec les enfants, les parents, les enseignants et les personnels de l'école. Ce sera aussi une démarche participative dans la co-réalisation, alors évidemment les gros travaux vont être faits par des entreprises mais ensuite, parents/enfants et parents/enseignants vont pouvoir participer aux plantations dans la cour-jardin et il y aura aussi une co-gestion, puisqu'au niveau de l'entretien, l'arrosage de la cour, etc... On va réaliser ensemble une charte d'utilisation et d'entretien partagé avec tous les utilisateurs.

La mission du CAUE va comporter deux volets :

1. **L'animation de la démarche participative** avec les acteurs et les usagers de l'école sous forme d'ateliers enfants et adultes (enseignants, parents d'élèves et personnels de l'école) en vue de la définition des programmes de travaux.
1. **L'assistance aux services techniques de la ville** pour la mise au point du programme de travaux, ainsi qu'une assistance ponctuelle pour toute question pouvant survenir durant la phase consultation des entreprises et de travaux.

Il y aura aussi un suivi du projet, puisque le CAUE peut encore intervenir une fois les travaux réalisés pour aider sur les plantations, pour faire des ateliers avec les enfants pour faire des plantations et pour rédiger cette charte de cogestion des cours.

Au niveau du planning, on confie au CAUE une mission de dix mois, qui pourra ensuite être prolongée. La réalisation des travaux est prévue pour l'été 2024 pour la réalisation des gros travaux comme débitumer la cour, apporter la terre végétale etc... Et la plantation des arbres et la mise en place des jeux sera pour l'automne 2024.

Sur le plan financier, pour la mission d'accompagnement du CAUE, la commune participera à hauteur de 4 500 euros pour cette phase d'étude et d'accompagnement.

Au niveau du budget, le budget travaux pour les deux cours est estimé entre 200 000 et 250 000 euros.

C'est un projet qui peut être très bien financé jusqu'à 80 % par plusieurs financeurs comme l'Agence de l'eau, la Région et l'Etat. On est en train de monter les dossiers de demande de financements, mais ce type de projet est assez facile à financer.

Aujourd'hui il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le CAUE Var, cette convention pour le lancement des études et de l'ensemble de ce projet.

Monsieur le Maire : merci pour cette présentation. Avez-vous des questions ? Pas de question, je vous propose donc de passer au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité !
Merci pour les enfants.

Vote : adopté à l'UNANIMITE

32 voix POUR

23-DCM-DGS-026 - BILAN DES ACQUISITIONS OU CESSIONS FONCIERES REALISEES EN 2022

Monsieur le Maire : pour cette question, c'est à nouveau Jean-François PLANES qui va nous parler du bilan des acquisitions et cessions foncières de 2022.

Monsieur PLANES : Vous avez tous eu le tableau récapitulatif annexé à la présente note qui fait le bilan des acquisitions ou cessions foncières réalisées en 2022. Il vous est demandé de bien vouloir adopter ce bilan.

Monsieur le Maire : merci. Madame RIALLAND allez-y.

Madame RIALLAND : Monsieur PLANES j'ai juste une petite question : la maison des deux sœurs dont nous avons voté la délibération pour l'achat, est ce que l'acquisition a été signée ? Sans doute que non puisqu'il n'y a pas encore le bilan des acquisitions...

Monsieur PLANES : ça c'est 2022...

Madame RIALLAND : Et j'ai des questions.... Oui merci !... Avez vous avancé sur le projet pour la maison des deux sœurs, qu'allez vous y faire ? Et quand ? Parce qu'on a vu un petit peu de mouvements sur le terrain, voilà.

Monsieur PLANES : alors, c'est le bilan des acquisitions 2022, pas 2023. Par contre, oui on a avancé effectivement, on va faire exactement ce qu'on a dit c'est à dire on va l'utiliser à des fins communales, c'est ce qui a été prévu lorsque l'on a passé la délibération. Voilà.

Madame RIALLAND : c'étaient les archives, non ?

Monsieur PLANES : ce sera peut-être les archives, ce sera utilisé à des fins communales.

Madame RIALLAND : vous pourrez nous transmettre vos projets avec une évaluation des coûts etc... Quand vous aurez...

23-PV-0304

Monsieur PLANES : je peux même vous dire qu'à la prochaine commission aménagement vous serez informés intégralement.

Monsieur le Maire : merci. Pas d'autre question ? Je vous propose de passer... Madame CABOT allez-y.

Madame CABOT : Monsieur le Maire, Monsieur PLANES, excusez-moi, je n'ai pas très bien compris l'histoire de la maison des deux sœurs, elle a été achetée ou pas en 2022 ?

Monsieur PLANES : Là pour le moment on ne vote pas sur la maison de des deux sœurs.

Madame CABOT : Oui d'accord, non mais je parle d'acquisitions foncières...

Monsieur PLANES : oui l'acquisition a été faite mais on ne vote pas là-dessus donc je ne voudrais pas qu'il y ait une erreur après au niveau des votes. On vote pour un bilan de 2022.

Madame CABOT : oui mais c'est ce que je ne comprends pas, excusez-moi je suis peut être idiote, mais je ne comprends pas, elle a été acquise en 2022, alors pourquoi elle n'est pas dans les bilans ? Elle n'a pas encore été acquise, voilà

Monsieur PLANES : En 2022, elle n'a pas encore été acquise.

Madame CABOT : merci.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PEZERY.

Monsieur PEZERY : juste une petite précision concernant la parcelle AN612, qu'elle est l'utilité de récupérer cette parcelle ?

Monsieur PLANES : alors la parcelle dont vous parlez, c'était un emplacement réservé à l'époque pour faire la liaison pour venir à l'impasse des chênes et effectivement on est resté dans cet objectif, parce que la sortie de quelques administrés sur cette voirie très dangereuse, donc à terme on voudrait essayer de faire sortir les gens par l'impasse des deux chênes. Il y a très peu d'administrés.

Monsieur PEZERY : merci.

Monsieur PLANES : de rien.

Monsieur le Maire : merci, donc on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

Vote : adopté à l'UNANIMITE

32 voix POUR

**23-DCM-DGS-027 - SIGNATURE DU CONTRAT DE BAIE DE LA RADE DE TOULON
ET DES ILES D'OR (2023-2027).**

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Marc ILLICH.

Jean-Marc ILLICH : Un contrat de baie a pour objectif de contribuer à la gestion collective du patrimoine commun que constituent l'eau et les milieux naturels aquatiques. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place une gestion équilibrée assurant à la fois la satisfaction des usages de l'eau, la préservation des écosystèmes aquatiques continentaux et marins, la protection, la mise en valeur et le développement de la ressource en eau dans une perspective de développement durable.

Dans ce cadre, le contrat de baie présente un programme d'actions et son budget prévisionnel, l'engagement des partenaires financiers, des maîtres d'ouvrage et de la structure porteuse, ainsi que les outils de pilotage du contrat. Ainsi, dans cette démarche, une large concertation locale associe l'ensemble des partenaires du périmètre du contrat.

Pour mémoire, la commune du Pradet s'est positionnée en tant que maître d'ouvrage sur deux projets au sein de ce futur contrat de baie :

- La désimperméabilisation et la végétalisation des cours de récréation du groupe scolaire Charles Sandro ;
- La surveillance, le suivi et l'éradication de la *Caulerpa taxifolia* dans la baie de la Garonne.

L'émergence d'une démarche de contrat de baie doit être expressément voulue par tous les partenaires locaux concernés et notamment les collectivités locales.

Dès lors, pour formaliser nos engagements respectifs et mettre en œuvre le Contrat de baie de la Rade de Toulon et des Iles d'or [2023-2027], il convient :

- D'une part d'adopter les termes dudit contrat,
- D'autre part de procéder à sa signature.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de ce Contrat de baie de la Rade de Toulon et des Iles d'or [2023-2027]. Ce Contrat et le programme d'actions, précisant leur coût et leur calendrier prévisionnel de réalisation sont joints à la présente délibération.

Monsieur le Maire : merci. Des questions ? Madame RIALLAND.

Madame RIALLAND : merci Monsieur le Maire, chers collègues, donc c'est vrai que ce contrat de baie est conclu pour la période 2023-2027 et fait suite à plusieurs autres contrats conclus auparavant. C'est le troisième contrat de baie. Sur le premier contrat la Commune s'était engagée sur sept actions comme par exemple les stations de refoulement des Oursinières et du Pin de Galle, l'organisation et la gestion du sentier sous-marin et s'occupait déjà du suivi de l'éradication de la *Caulerpa*.

Sur le deuxième contrat la Commune s'était engagée sur seize actions. On peut citer la protection qualitative de la ressource en eau de la Foux, ou encore toujours la *Caulerpa*. Le Port des Oursinières s'était aussi engagé sur la récupération des eaux noires et grises, c'était démarche « port propre ». Alors franchement ce nouveau contrat de baie, on a l'impression que vous laissez le Pradet en rade, pour faire un peu d'humour. Franchement c'est vraiment dommage en termes d'Environnement, comptes tenus des enjeux de notre territoire autant en termes de littoral que d'espaces naturels. Je vais revenir un peu sur les deux projets : donc la campagne d'éradication de la *Taxifolia* ça fait vingt ans qu'on la fait, donc rien de nouveau, et la végétalisation et la désimperméabilisation, c'est très bien, mais ça fait que deux projets. Quel manque d'ambition pour le Pradet et les Pradétans, c'est dommage de laisser s'échapper comme ça des financements qui accompagnent le contrat de baie.

Dernier point, vous avez annoncé lors de vos vœux, enfin vous le savez, il y a la requalification du Port des Oursinières, pourquoi n'avoir rien inscrit à ce niveau-là en matière, par exemple, de qualité des eaux comme ça avait été le cas avant ? Merci pour vos réponses.

Monsieur le Maire : on a un certain nombre de projets qui sont dans ce contrat de baie, on a aussi des projets qui se font dans le contrat de baie mais avec la compétence Métropole maintenant, notamment tout ce qui concerne la lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau, donc il a pas mal d'opérations qui se font sur la Commune, mais il y a des compétences qui sont passées à la Métropole. Vous avez évoqué le Port, je serai amené à en parler tout à l'heure, mais c'est un projet sur lequel on continue de travailler et dans la perspective de ce projet, qui est un projet d'envergure et qui est ambitieux, il sera bien sûr question de la récupération des eaux noires et grises, en tout cas tous ces sujets vont être traités dans le cadre de l'AMO qui va être bientôt désigné. Donc l'ambition est bien là et ça n'a pas changé. Voilà.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame RIALLAND** : c'est juste dommage avec un outil qui est assez ambitieux de ne pas l'avoir affiché dans ce contrat de baie et du coup il n'y a pas les financements qui vont avec.

Monsieur le Maire : c'est que vous n'avez pas bien entendu ce qu'on vous a dit.

Je vous propose donc de passer au vote maintenant. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie. Merci pour l'Environnement.

Vote : adopté à l'UNANIMITE

32 voix POUR

23-DCM-DGS-028 - ADOPTION DES COMPTES DE GESTION BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.

Monsieur le Maire : on va passer maintenant aux finances, on commence par l'adoption des comptes de gestion, Jean-Michel PEYRATOUT a la parole.

Monsieur PEYRATOUT : bonjour à tous, le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes, est établi par le trésorier.

Après s'être assuré que Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, Le Conseil Municipal,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire pour le budget principal et ses budgets annexes,
- statuant sur l'exécution du Budget Principal et des budgets annexes en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

déclare que les comptes de gestion de notre commune, dressés pour l'exercice 2022 par Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire : Merci pour cette présentation du compte de gestion, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

Vote : adopté à l'UNANIMITE

32 voix POUR

23-DCM-DGS-029 - LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022.

Monsieur le Maire : maintenant on passe aux comptes administratifs, toujours avec Jean-Michel PEYRATOUT.

Monsieur PEYRATOUT : lors de la commission des finances et de l'administration générale, le compte administratif 2022 et le budget primitif 2023 ont été exposés et commentés, en répondant aux questions, il est présenté au Conseil une version résumée des délibérations.

Dans le compte administratif 2022 du budget principal les dépenses totales de fonctionnement sont de 4 millions 929 mille euros, les recettes totales de 16 millions 575 mille euros, soit un résultat comptable de 1 million 646 mille euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 13 322 567,98 €.

Les charges à caractère général sont de 3 033 012,80 €

Les charges de personnel sont de 7 672 695,39 €.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 1 023 396,02 €

Les atténuations de produits sont de 1 396 198,57 € et comprennent la pénalité SRU pour 561 319,57 €

Les charges financières (66) s'élèvent à 187 019,89 €.

Dans les recettes réelles de fonctionnement qui sont de 16 482 399,14 €, Les Produits des services représentent 1 596 751,85 €, Les impôts et taxes de 12 349 722,42 €, et les dotations et participations à 2 226 801,41 €.

L'encours de la dette s'établit à 6 074 334,39 € soit 583 € par habitant, pour une moyenne de 816 € pour les communes de la même strate.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 4 929 911,42 € dont 1 598 140,12 € de remboursement d'emprunts et de refinancement et 1 072 401,45 € de subventions d'équipement incluant les 435 153 € d'attribution de compensation d'investissement versée à la Métropole, 37 000 euros pour les façades et 600 000 € pour la production de logements sociaux.

23-PV-0304

Les immobilisations de 2 millions 200 mille € représentent le nouveau terrain de rugby à 900 000 euros, l'école Pagnol pour une partie à 300 000 €, la climatisation/chauffage de l'Espace des Arts à 125 000 €, les vestiaires du foot à 70 000 €, la rénovation du jardin des pitchouns à 75 000 €

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 4 462 449,38 € dont 1 077 655,20 € de subventions d'investissement, 1 500 000 € d'emprunt et 1 million d'excédent de fonctionnement capitalisé

Le budget principal présente un excédent brut de 4 533 150,43 € et un excédent net de 6 453 529,16 €, en incluant les restes à réaliser d'1 million 920 mille €.

Le budget annexe de la régie des transports présente un résultat net de 138 000 € avec le bus payé sur l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'adoption des comptes administratifs 2022 du budget principal et des transports tels qu'exposés.

Monsieur le Maire : merci Monsieur PEYRATOUT. Est-ce que vous avez des questions sur le CA ? Monsieur JOFFRE allez-y.

Monsieur JOFFRE : merci Monsieur le Maire. Notre collègue Armand CABRERA vous a fait une demande par courrier il y a une quinzaine de jours environ, concernant le chapitre 6232 du budget 2022 et donc dans l'attente de votre réponse, nous allons nous abstenir de voter ce compte administratif.

Monsieur le Maire : Parfait. Pas d'autres questions ? Alors on va passer au vote, je vais sortir.

→ **Monsieur le Maire quitte provisoirement l'assemblée à 14h56, le temps du vote et Monsieur PLANES, 1er adjoint, prend la présidence de la séance.**

Monsieur PLANES : nous allons pouvoir voter, qui est contre ? Qui s'abstient ? Monsieur CABRERA et le groupe, donc je considère que tous les autres sont pour ? Merci.

Monsieur le Maire rejoint la séance à 14h58.

Monsieur le Maire : le compte administratif a été adopté.

Vote : adopté à l'UNANIMITE

27 voix POUR

4 ABSTENTIONS (B. PEZERY, E. JOFFRE, M. BRONDINO, A. CABRERA)

23-DCM-DGS-030 - AFFECTATIONS DES RESULTATS.

Monsieur le Maire : on va maintenant passer à l'affectation des résultats.

Monsieur PEYRATOUT : alors l'affectation des résultats, avec un excédent de fonctionnement de 4 millions 119 mille €, et un résultat brut d'investissement de 414 000 €, qui corrigé des restes à réaliser s'établi à un résultat net de 2 millions 334 mille €, il est proposé l'affectation suivante pour le budget principal :

En recettes :

23-PV-0304

L'excédent de fonctionnement capitalisé à 1 500 000,00 € et l'excédent de fonctionnement reporté à 2 619 191,13 €.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette affectation des résultats.

Monsieur le Maire : merci. Pas de question sur l'affectation des résultats ? Je vous propose donc de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité sur l'affectation des résultats.

Vote : adopté à l'UNANIMITE

32 voix POUR

23-DCM-DGS-031 - BUDGETS PRIMITIFS 2023

Monsieur le Maire : cette délibération concerne le budget primitif 2023 qui restera comme le budget 2022, comme le budget 2021 et comme tous les budgets depuis 2015, un budget qui est à la fois ambitieux en termes de projets et d'actions au quotidien pour notre Commune, pour tous les publics, dans toutes les disciplines, qui se veut sincère, qui se veut transparent, qui se veut soucieux des deniers des contribuables et puis surtout qui est sain. On a une gestion et des finances qui sont saines, il convient de les conserver parce qu'on s'aperçoit que ce n'est pas toujours facile pour toutes les Communes, nous on a la chance d'avoir une Commune qui est bien gérée, qui a des finances saines et ça permet de développer un certain nombre de projets qu'on égraine au fur et à mesure des Conseils Municipaux.

Monsieur PEYRATOUT : Le Projet de Budget 2023 s'établit en section de fonctionnement à 18 624 000 € et en section d'investissement à 14 942 000 € soit un total de 33 566 000 €.

Pour les dépenses de fonctionnement, Les charges à caractère général (011) sont fixées à 3 473 236 €, Les charges de personnel (012) sont prévues à 8 100 000 €, les atténuations de produits pour 1 460 000 € avec l'attribution de compensation à la Métropole pour 860 000 € et la pénalité SRU à 600 000 €.

Les autres charges de gestion courante sont fixées à 1 308 200 € en augmentation au niveau des subventions aux associations et du CCAS.

Les charges financières sont prévues à hauteur de 620 000 €.

Il y a des provisions pour 455 000 €

La dotation aux amortissements est à 1 700 000 € et le virement à la section d'investissement à 1 493 601,13 €.

Pour les recettes de fonctionnement, les produits des services sont prévus à 1 151 500 €, les impôts et taxes à 12 783 000 €, les dotations et participations à 1 781 070 € et le résultat reporté à 2 619 000 €.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 14 398 129,81 € incluant les restes à réaliser pour 1 176 000 €. Le remboursement de la dette représente 1 157 574,00 € et 2 400 000 € pour le refinancement éventuel d'un emprunt.

Les subventions d'équipement s'élèvent à 1 300 000 € avec l'attribution de compensation d'investissement versée à TPM à 450 000 €, les logements sociaux SRU à 600 000 € et les façades à 200 000 €.

Pour les immobilisations on a l'école Pagnol à 3,5 M€, la rénovation du foyer logement à 530 000 €, les travaux du Pin de Galle à 620 000 €, la rénovation des cours de tennis à 400 000 €, la désimperméabilisation de la cour SANDRO à 230 000 €, le budget participatif 150 000 € et des acquisitions foncières à 660 000 €.

Pour les recettes réelles d'investissement on a 9 389 000 € incluant les restes à réaliser de 3 096 000 €.

Les cessions d'immobilisation sont à 1 303 000 €, l'emprunt d'équilibre à 4 478 000 €, l'excédent de fonctionnement capitalisé à 1 500 000 €.

Le virement de la section de fonctionnement à 1 493 000 €.

Le budget annexe de la régie des transports est de 293 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'adoption des budgets 2023.

Monsieur le Maire : merci pour cette présentation. J'en profite pour remercier l'ensemble des services qui y ont travaillé, c'est toujours un moment important de la vie municipale, à la fois le ROB, le budget, le compte administratif, donc je les remercie pour tout le travail effectué.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur PEZERY** : merci. Donc merci pour cette présentation, donc projets ambitieux ben je pense que c'est votre rôle en tant qu'élu d'avoir de l'ambition pour les Pradétans et la Commune. Sincère : normal parce que c'est la loi qui vous l'impose puisqu'il faut qu'un budget soit sincère, transparent...je l'espère. Par contre soucieux des deniers des Pradétans, je suis un peu plus perplexe dans le sens où vous avez adopté une augmentation des taxes l'année dernière, cette année il y a une augmentation de 7,8 % de mémoire des valeurs locatives donc les Pradétans vont payer plus cher, et vous n'êtes pas sans ignorer qu'en 2026 les valeurs locatives vont être révisées, chose qui n'a pas été faite depuis 1970, donc le porte-monnaie des Pradétans va en prendre un coup. Donc notre position qui justifiera de voter contre ce budget, ce n'est pas par rapport à votre ambition, ce sujet vous appartient, ce n'est pas par rapport à la sincérité ou la transparence qui sont présentes, mais par le fait que vous auriez pu, même si vous avez des dépenses à faire, revenir un petit peu sur la décision de l'année dernière et prendre en compte que la valeur locative a augmenté pour revoir un petit peu vos taxes foncières pour soulager le porte-monnaie des Pradétans qui vont avoir un soucis en fin de mois, comme la plupart des Français. Merci.

Monsieur le Maire : écoutez j'aurais presque envie de dire que si vous êtes d'accord avec le budget mais pas d'accord avec les taxes, vous pourriez presque voter pour le budget et contre la délibération d'après qui fixe les taux. Et j'aurais le plaisir de vous voir voter notre budget.

Monsieur PEZERY : sauf que votre budget est construit à partir des taxes qui ont été votées.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CABOT** : Monsieur le Maire je vais revenir avec plusieurs questions sur le budget, si ça ne vous dérange pas ? D'abord en préambule je voudrais

remercier le service finances qui fait un véritable travail de fourmis et qui m'a fourni lors de la dernière commission du 31 mars tous les documents que j'avais demandés par mail et je les en remercie. Désolée pour Monsieur CABRERA, je ne pense pas qu'il y ait de passe-droit...

Donc ma première interrogation porte sur le compte 6232. La somme allouée dans le budget 2022 était de 311 000 €, je vous passe les centimes. En consultant le CA 2022, nous remarquons une augmentation des dépenses de 25617 € soit un budget en 2022 de 336 618 €, pour les festivités 2022, mais quelle surprise sur le budget 2023 nous constatons une baisse de 82 700 €, le poste de ces dépenses donc pour le 6232 retombe donc à 228 320 €. A la lecture des documents reçus, recettes et dépenses 2022, je remarque quand même que la différence évoquée ci-dessus correspond à quelques euros près à une festivité du mois de juillet 2022. Forte de ce constat je m'interroge sur votre volonté de supprimer une ou plusieurs manifestations en période estivale, pourriez-vous Monsieur le Maire, nous donner de plus amples informations ?

Dans la continuité des fêtes, je constate aussi que le poste 6282 pour les frais de gardiennage est en augmentation de 27 000 € alors là je ne comprends plus parce que si les frais des festivités diminuent, les frais de gardiennage devraient diminuer aussi. Bon voilà.

Ma deuxième interrogation porte sur le compte 6236, les catalogues et imprimés. C'est une augmentation assez sensible quand même 28 900 €, soit 120 600 € pour 2023, le budget de 2022 étant de 91 700 € revu au CA à 102 000 €. Quelle est la raison de cette augmentation importante ? Actuellement on nous dit c'est vrai que toutes les augmentations sont liées à la guerre en Ukraine mais bon, est-ce le cas pour cette catégorie ?

Ma troisième interrogation porte sur les provisions, aux comptes 6541 et 6542, ce sont des créances admises en non-valeur ou des créances éteintes, il est prévu 18 000 €, sachant que l'an dernier, toujours par rapport au CA, la même somme était allouée et montrait une dépense de 4 091 €. Cette somme serait donc, je l'espère, largement suffisante, donc à quoi bon prévoir autant ? Sur la page 107 du budget, nous trouvons des provisions constituées. Je constate effectivement qu'il y a une provision de 300 000 € pour la SAGEP, nous en avons parlé en commission. Sur les dépréciations, la première datant de septembre 2012 pour un montant de 49 765 € et des poussières, je suppose qu'elle correspond à des contentieux anciens ou nouveaux, puisque dans le détail des comptes reçus j'ai constaté plusieurs affaires en cours, d'ailleurs nous n'avons pas de liste exhaustive, il serait bon de nous la fournir.

Plus particulièrement sur les dépréciations des comptes de redevables et pour plus de clarté pourriez-vous nous expliquer avec des mots simples et compréhensibles par tous à quoi correspond la somme de 154 471 € provisionnée sur le budget 2023, jour du vote du budget, que nous retrouvons au chapitre 68 quand même en dépense pour 455 000 €, bon 320 000 pour la SAGEP, et 155 000 € les dépréciations ?

Un constat important sur le budget, vous avez l'intention de rembourser avec anticipation l'emprunt toxique contracté en 2005 ou 2006 je ne sais pas exactement la date, malgré une indemnité de remboursement anticipé de 400 000 € qui est quand même une belle somme. Pouvez-vous nous expliquer la procédure et qu'est-ce que cela va engendrer au niveau de la Commune ?

La quatrième interrogation c'est sur la taxe foncière, je reviendrai plus tard sur ce que Monsieur PEZERY a dit puisque c'est sensiblement la même chose, donc sur la taxe foncière que la Commune paye au Trésor public, donc le compte 63512, les taxes ont atteint 31 423 € pour 2022.

Le budget était de 72 000 €. Cette année, vous y avez rajouté 51 000 €, qui porte la somme à 123 000 €, cela nous semble très exagéré à moins que vous ayez une explication à nous fournir ?

Donc on aimerait bien connaître la liste de la taxe foncière bâtie et non bâtie de la Commune.

Cinquième interrogation, les impôts dont parlait Monsieur PEZERY, je ne parle pas de la valeur locative rajoutée de 7,1 %, mais sachant que la taxe d'habitation n'existe plus sauf sur les résidences secondaires, elle est d'ailleurs figée on va le voir tout à l'heure à 17,16 %, nous n'avons pas oublié la forte augmentation l'an dernier de la taxe foncière 46 %, pour soit disant compenser la perte de la taxe d'habitation dans les communes alors que l'Etat a compensé comme prévu sous différentes formes. Au regard du CA, en 2021, une coquette petite somme en recettes supplémentaires a rejoint les caisses de la Commune 18 490 €, c'est pas énorme mais c'est pas mal, en 2022, par contre, suite à la forte augmentation les impôts ont rapporté à la Commune 10 744 679 €. La prévision étant de 10 300 000 € on a donc une recette supplémentaire de 444 679 € de plus dans les caisses de la Commune, un joli petit coussin confortable et appréciable pour vous mais pas pour les Pradétans malheureusement. Pourquoi prévoir cette année dans le budget 2023 1,2 M€ de recette supplémentaire ? Merci pour la clarté de vos réponses.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame RIALLAND** : merci. Vous avez pas noté tout ce qu'elle vous a demandé, moi j'aurais pas retenu mais bon...

Monsieur le Maire : j'ai tout en tête vous voyez !

Madame RIALLAND : À la lecture de votre document et au-delà des chiffres, on se demande où est le projet politique dans chaque compétence gérée par la Commune. C'est froid, sans humanité affichée. Mis à part pour les gros projets d'aménagement on ne sait pas où on va, mais vous ? Vous le savez vraiment ? D'ailleurs vos changements de cap sont légendaires, c'est d'ailleurs pour ça que vous avez du mal à afficher de véritables projets et que certains mettent du temps à sortir. Je l'ai déjà dit en d'autres temps, vous changez de cap au grès du vent. Un manque de clarté, aucun détail, pas de perspectives claires et affichées. Pourtant le budget primitif se devrait de préciser, de détailler les projets, leurs financements, par compétence, par politiques publiques d'une manière claire pour tout le monde. Là on ne voit que des termes génériques, regroupant des opérations, des balances, des chiffres, en bref, des opérations financières comme vous les aimez, mais sans véritable explication liminaire. On aimerait avoir une synthèse analytique et agréable à lire et qui retrace vos perspectives principales. Nous n'avons pas d'explication de texte et sommes obligés de toujours quémander pour obtenir des détails ou des explications qui devraient apparaître dès le départ ainsi par exemple cette année, pourquoi ne pas nous avoir fourni directement les restes à réaliser ou le détail de tel ou tel chapitre un peu plus générique ?

Monsieur vous vous gargarisez de mettre en place de la participation citoyenne et démocratique en soit c'est une très bonne idée mais entre vos mains, elle est galvaudée. Alors certes vous communiquez mais ce n'est pas de la concertation ni de l'écoute. Je vais prendre votre budget participatif par exemple, la plupart des projets sont déjà peu ou prou prévus avant de lancer le projet participatif, quant aux autres, Denis TENDIL en parlait la dernière fois, ils s'accumulent au fil des années et n'ont jamais vu le jour. C'est véritablement de la poudre aux yeux.

Et puis au-delà du vide dans l'affichage des différentes politiques normalement menées dans une commune, il y a des choix qui ne nous conviennent pas du tout et là je vais prendre quelques exemples. Tout d'abord l'externalisation à outrance des tâches normalement réalisées par des fonctionnaires, c'est un choix, mais quand vous externalisez, il faut bien surveiller ses prestations,

23-PV-0304

ce qui implique des agents administratifs. Est ce vraiment rentable et surtout efficace ? Vider la mairie de ces agents pour tout externaliser n'est ce pas abusif ?

Et que dire des frais de contentieux, chapitre 6227, ils passent de 3 000 € à 83 000 € en prévisionnel. La multiplication prévue des procédures juridiques nous interroge, c'est comme ça que vous voulez continuer à gérer la commune à cet égard ?

Et enfin le chapitre 615221, page 36, qui prévoit l'entretien et la réparation des bâtiments publics, je trouvais que la somme n'était déjà pas très conséquente 105 500 €, ça c'était avant, mais là on passe à 35 000 € et on a, je pense, du souci à se faire pour le foncier communal. Quand on pense aux salles associatives qui sont des passoires thermiques dont les réparations de tout ordre sont courantes et nécessaires, ou encore au gymnase vieillissant ou bien au CCAS, l'ancienne mairie, cette vieille dame qui mériterait un toilettage et que dire de l'Acacia d'argent ? Et il y en a plein d'autre, je ne vais pas faire le détail de tout le foncier communal, mais 35 000 € pour le fonctionnement et la réparation courante, ça me paraît bien peu. Et un foncier, on le sait, quand ce n'est pas entretenu ça se dégrade inexorablement et très rapidement et ensuite ça coûte beaucoup plus cher car il faut le reconstruire totalement et pour moi ça c'est pas une bonne gestion.

En résumé le visage de la commune que nous discernons au travers de ce budget, associé à un manque de clarté et de transparence de votre politique, nous amène à nous opposer clairement à cette délibération.

Monsieur le Maire : est ce que quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Monsieur TENDIL.

Monsieur TENDIL : merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, je vais être un peu plus court, et un peu plus dans le sport. Bon c'est bien j'ai vu les subventions cette année, elles ont légèrement augmenté, sachant qu'il y a trois nouvelles associations, c'est très bien, elles ont du déposer les dossiers je pense, et suite à leurs demandes, ça a été accordé. Moi je reviens sur l'année prochaine, c'est bientôt, il y a les jeux olympiques 2024. Donc il faut savoir actuellement il y a 66 communes, ça a augmenté, sur 63 dans le Var, qui ont eu le Label, dont le Pradet et on s'en félicite.

Sur le bilan primitif je n'ai pas vu de demande à ce sujet. Je vous rappelle que depuis mars 2023, l'ANS, l'agence nationale du sport, a fait un rappel à tous les territoires. Maintenant ils sont tous éligibles à ce plan ils ont sorti une enveloppe « volet national » de 23 M€, bon on va peut-être l'oublier au niveau du Pradet, mais ils ont sorti une enveloppe « volet territorial » de 86 369 000 et je passe les centimes. A savoir les demandes doivent être déposées pour le 15 septembre, le plafond de subvention territoriale par projet est de 500 000 € subventionné entre 50 % et 80 %.

Avez-vous déposé un dossier auprès des services déconcentrés de l'état en charge du sport ? Merci

Monsieur le Maire : je laisserai Agnès BIASUTTO répondre à cette question en particulier. Est ce qu'il y avait d'autre intervention ? On est bon ?

Alors, le budget primitif on n'est pas là forcément pour faire de la poésie, on est surtout là pour annoncer des chiffres donc derrière ces chiffres, il y a des projets dans tous les domaines, je l'ai dit, ce qui est normal quand on gère une commune. Après je note que l'opposition votre contre le budget, c'est un peu normal, ça se passe dans toutes les communes, c'est rare que l'opposition vote pour un budget. Je note que les deux groupes d'opposition ont des positions un petit peu diverses pour le groupe de Monsieur PEZERY et le vôtre, certains un peu plus tranchants que d'autres mais écoutez chaque groupe d'opposition peut bien-sûr estimer que le budget est sincère, ambitieux ou

pas, en tout cas nous l'avons fait avec beaucoup d'engagement. L'équipe de la majorité est très engagée dans ce mandat, on a envie de faire beaucoup de choses et on fait beaucoup de choses, donc dans tous les domaines. Que ce soit dans le domaine du patrimoine notamment, je rappelle quand même qu'on a un projet dans le sport, vous parliez des sports, on est en train de refaire complètement les cours de tennis, on a lancé une étude pour refaire le gymnase car on a des vraies demandes sur le gymnase, on a rénové le patrimoine dans de nombreux domaines notamment l'ancien foyer des anciens qui est en cours de réhabilitation pour pouvoir le réutiliser, donc on travaille sur tous ces sujets, on reconstruit une école, c'est un budget de 10 M€ ce n'est pas neutre.

En termes de rénovation de logements ou de gestion de patrimoine, on peut difficilement faire mieux que de refaire une école à zéro. D'ailleurs je note que chacun de nous autour de cette table, sauf le groupe des non-inscrits a voté pour que ce projet se fasse. C'est un projet important pour les familles du Pradet, qui prend beaucoup de ressources, d'énergie, c'est un projet de rénovation énergétique, on a parlé des cours-jardin, c'est un projet qui va impacter la vie des enfants dans les années qui viennent, donc oui ce budget il est ambitieux, oui il y a beaucoup de projets... Il y a aussi des projets qui se font aujourd'hui en dehors du budget lui-même, par exemple Général Brosset qui est en train de se finaliser, avec le pont de la Clue à intervenir dans la foulée, on a ensuite la rue Guiol, vous savez quand on a lancé les travaux il y a à peu près une semaine, pour sécuriser cette sortie qui donne derrière l'Espace des Arts, ça aussi ça représente un coût et du travail, on travaille aussi sur la piste qui va relier le centre-ville à la plage de la Garonne dans un premier temps, et on travaille déjà pour la deuxième tranche qui ira de la Garonne aux Oursinières, c'est un projet aussi qui est ambitieux car ce n'est pas seulement un projet de piste cyclable, c'est un projet qui permet de refaire toutes les canalisations, il y avait des fuites d'eau qui avaient été détectées, et au-delà, on enfouit toutes les lignes, c'est vraiment un projet d'embellissement de cette rue qui est un attrait touristique pour la commune et au-delà, on travaille aussi sur le pôle de valorisation des déchets, avec la Métropole, l'enquête publique commence aujourd'hui, ça aussi c'est une ambition, c'est transformer une déchetterie en pôle de valorisation comme cela se fait aujourd'hui. Et puis parmi les points aussi qui vont nous prendre pas mal de temps, il y a le port des Oursinières, on a lancé avec la Métropole, la régie du port et les usagers, un appel d'offre pour nommer un AMO, c'est en voie de finalisation. L'arrêté du Président de la Métropole devrait être pris dans les semaines qui viennent, de manière à ce que l'AMO soit désigné et qu'on puisse commencer à travailler sur la rénovation du quartier des Oursinières. Donc les ambitions sont bien là, après chaque personne peut avoir la lecture qu'elle veut de ce budget, mais les projets sont bien là et tout ça dans une maîtrise financière qui est assumée. Et c'est bien l'objet du budget, de flécher des opérations, dire ce que l'on va faire avec l'argent du contribuable qui est le nôtre aussi.

Chacun des contribuables met de l'argent dans le pot commun, et avec cet argent on investit dans les projets et le but du budget primitif ce n'est pas de faire de la poésie sur les chiffres, c'est simplement de les annoncer tels qu'ils sont et de mettre en face des réalisations concrètes.

Mais la vraie concrétisation du budget, c'est ce qu'on voit au quotidien, c'est une ville propre, une ville dans laquelle on vit en sécurité, une ville qui est animée, une ville adaptée à tous les publics les enfants comme les adultes, de la culture... Comme ce week-end, le festival du livre qui a rencontré un franc succès. Il y en a pour tous les goûts, pour tous les publics, pour tous les types de travaux... Je remercie d'ailleurs l'ensemble des agents qui travaillent au service de la municipalité pour pouvoir rendre ces services aux Pradétans et ils le méritent bien. Donc vous voyez l'ambition elle est bien là, la transparence, elle est là pour certains elle n'est peut-être pas là pour d'autres, mais elle est bien là. On ne vous a rien caché il y a déjà beaucoup d'informations dans le compte de gestion, il y en a encore plus dans les comptes administratifs, dans le budget.

Quand vous dites que vous quémandez les informations, c'est faux.

Madame CABOT vous avez assisté à la commission finances, vous avez dit vous même que les documents et les informations vous ont été fournis donc voilà on délivre les informations au plus vite de ce qu'on peut faire. On vous les donne aussi rapidement que possible, on a aussi un peu de travail, vous savez comment ça se passe, vous y avez travaillé vous-même au service des finances donc vous savez qu'ils sont parfois accaparés par des travaux autres, mais on s'efforce de vous donner autant d'informations que possible, on s'efforce aussi, et on le fait à chaque fois, de faire des commissions finances, aménagement du territoire et c'est là qu'on répond à des questions de détail qui certes sont importantes. On sera heureux de répondre à vos questions, on va les reprendre dans l'enregistrement et on vous fera un petit courrier pour répondre à chacune de vos questions, Madame CABOT, qui sont des questions très précises qui tiennent plus de la comptabilité que du budget général, mais on se fera un plaisir d'y répondre.

Voilà je crois que j'ai répondu à peu près à toutes les questions, je vous propose de passer au vote après avoir entendu une dernière fois Madame CABOT.

Madame CABOT : oui merci Monsieur le Maire. Juste, je n'ai pas dit que les documents n'étaient pas donnés, au contraire, je suis ravie de recevoir les documents qu'on me donne quand je les demande, effectivement. Mais j'ai simplement dit qu'il fallait les demander, justement. Il faut demander pour avoir quelque chose. Mais moi je n'ai pas de problème de ce côté-là, j'ai toujours eu ce que j'ai demandé, c'est vrai, je le reconnais.

Autre chose, vous avez dit tout à l'heure que pour le projet de l'école Pagnol, le groupe des non-inscrits avait voté contre, ce n'est pas vrai. Nous n'avons pas voté du tout. On n'est pas contre le projet mais était contre la délibération qui passait, c'était différent, mais on a pas voté du tout. Voilà. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : c'est vrai, vous êtes passés au stade d'après vous, carrément vous n'avez pas participé au vote. Concernant les documents, on vous donne un certain nombre de documents, on fait des commissions finances, après vous posez des questions supplémentaires, chacun a sa sensibilité. Il y a des comptes, des chapitres, des opérations qui sont plus importantes que d'autres, mais ce n'est pas à nous d'anticiper vos demandes, c'est à vous demander, mais on y répond à chaque fois, mais ce n'est pas grave, mais ce n'est pas vous qui avez parlé de quémander des documents en l'occurrence.

Madame RIALLAND : c'est moi. Bien sûr...

Monsieur le Maire : peut être Madame RIALLAND, allez-y.

Madame RIALLAND : ce que je veux exprimer par là c'est qu'effectivement il y a des choses qui étaient données naturellement. Vous parlez de poésie c'est quand même insulter les Pradétans de dire ça, ce que je vous demande c'est de le présenter pour que tout à chacun puisse le lire. On est pas entre nous, entre élus de la majorité et de l'opposition, à parler du budget entre nous, l'idée c'est que tout le monde puisse y participer. Et je persiste et je signe, vous avez évoqué essentiellement les gros projets d'aménagement, pour vous c'est ça le budget. Donc quand je vous dis vous avez confondu effectivement les gros projets d'aménagement et je vous parle d'entretien du foncier public, c'est quand même pas un point de détail excusez-moi. Or vous me dites, ben nous on détruit tout et on reconstruit, donc laisse se dégrader le foncier et on reconstruit après. Je suis désolée mais c'est bien ce que vous avez dit.

23-PV-0304

Monsieur le Maire : ça explique donc vos votes, c'est pour ça que vous n'avez pas participé au vote pour l'école Pagnol, pour vous ça n'est pas naturel de refaire une école, écoutez c'est votre choix...

Madame RIALLAND : Monsieur c'est sournois de modifier mes propos, j'ai jamais voté contre, je n'ai pas participé au vote !

Monsieur le Maire : Madame RIALLAND, on demande la parole, on ne coupe pas... Si vous voulez prendre la parole, vous la demandez, je vous la donne volontiers.

Madame RIALLAND : quand vous arrêtez sournoisement de modifier mes propos peut être que je me comporterais normalement...

Monsieur le Maire : donc je répète quand vous voulez prendre la parole, vous demandez la parole. Le budget, je le répète, n'est pas là pour faire de la poésie, ça ne vous plaît peut-être pas, mais un budget c'est des chiffres qui sont alignés par rapport à des projets.

Je vous propose de passer au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Vote : adopté à la MAJORITE

24 voix POUR

8 voix CONTRE (B. PEZERY, E. JOFFRE, M. BRONDINO, A. CABRERA, V. TIAR, V. RIALLAND, M. CABOT, D. TENDIL)

23-DCM-DGS-032 - TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES.

Monsieur le Maire : on passe à la délibération suivante, Jean-Michel PEYRATOUT.

Monsieur PEYRATOUT : le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties sont identiques à 2022.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux 2023.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est à 17,16 %.

La taxe foncière sur les propriétés bâties est à 46 %.

La taxe foncière sur les propriétés non bâties est à 83,78 %.

Monsieur le Maire : merci. Des questions sur les taux ? Non, donc on va passer au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Vote : adopté à LA MAJORITE

24 voix POUR

7 voix CONTRE (B. PEZERY ; E. JOFFRE ; M. BRONDINO ; A. CABRERA ; D. TENDIL ; M ; CABOT ; V. TIAR)

1 ABSTENTION (V. RIALLAND)

23-DCM-DGS-033 - REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET DE LA FORMATION SPECIALISEE EN SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL.

Pour présenter cette délibération, Monsieur le Maire donne la parole à **Madame VINCENT** : merci Monsieur le Maire, bonjour à tous, cette délibération porte sur le règlement intérieur du Comité Social Territorial (CST) et de la Formation Spécialisée en santé, Sécurité et Conditions de travail (F3SCT) qui a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement de ces instances, conformément aux textes réglementaires.

Je vais vous passer la lecture de tous ces textes, juste je rappelle trois textes importants :

- Un décret du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- Une délibération municipale de juillet 2022 portant création d'un comité social territorial commun pour la commune et le CCAS et portant création d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;
- Ainsi que lors du même Conseil Municipal, une autre délibération qui fixait le nombre de représentants siégeant au comité social territorial et à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Compte tenu de cela, parce qu'il est destiné à organiser le bon fonctionnement de ces instances, ce règlement s'impose à chaque membre du CST et de la F3SCT.

Un président est chargé de veiller à son application.

Un exemplaire sera remis à chacun des membres.

Le CST et la F3SCT ont été consulté sur ce règlement intérieur et ont émis un avis favorable le 27 mars 2023.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le présent règlement du CST et de la F3SCT de la collectivité, du Centre communal d'action sociale et du Foyer Logement qui intègre les nouvelles dispositions imposées par la Loi et définit les règles de fonctionnement interne propres à notre collectivité.

Monsieur le Maire : merci pour cette présentation. Pas de question ? Je vous propose de passer au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

Vote : adopté à l'UNANIMITE

32 voix POUR

23-DCM-DGS-034 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Pour présenter cette délibération, Monsieur le Maire donne la parole à Madame Vincent

Madame VINCENT : merci. Alors le tableau des effectifs doit être modifié afin de tenir compte :

- des recrutements pour pallier les départs à la retraite prévus en 2023
- les remplacements des agents indisponibles

23-PV-0304

- des avancements de grade

Face à l'incertitude des grades appelés à nous rejoindre, il y a une nécessité de créations de plusieurs postes.

Toutefois, une fois les recrutements réalisés, les grades seront épurés lors du vote du prochain tableau des effectifs.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise à jour du tableau des effectifs qui porte sur la création de 23 postes.

Cette année, les contractuels sur emplois permanents ont été intégrés pour la première fois au tableau des effectifs.

En complément de cette délibération, je vous rappelle, même si je le rappelle à chaque fois, que le tableau des effectifs recense les emplois disponibles pour permettre de répondre aux besoins de la collectivité mais n'est pas corrélé à de la création de postes.

Par exemple pour palier un départ à la retraite nous pouvons ouvrir trois postes à divers grades car nous ne savons pas à l'avance qui l'on va recruter. Par ailleurs certains agents ont réussi des concours mais tous ne seront peut-être pas nommés, face à cette incertitude des postes ont été ouverts. Le tableau est donc ensuite mis à jour une fois par an, compte tenu de cela, donc là il est valable pour un an et nous le revoterons l'année prochaine et il sera différent.

Compte tenu de cela et de l'avis du comité social territorial rendu le 27 mars 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le nouveau tableau des effectifs au 03 avril 2023.

Monsieur le Maire : merci pour cette présentation du tableau des effectifs alors effectivement, Magali l'a bien détaillé, puisque tous les ans ça appelle des commentaires sur les créations de postes, donc ça a été très bien détaillé, très bien expliqué, merci Magali.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame RIALLAND** : merci. J'ai bien compris ce que Madame VINCENT a expliqué... Heu... Je ne sais plus ce que je voulais dire... Excusez-moi, c'est pas grave... et de la marge qu'effectivement, vous deviez prendre en cas de recrutement, d'avancement de grade etc... Mais je m'interroge sur la nécessité de créer autant de postes au tableau des effectifs, alors que certains grades, déjà, laissaient apparaître de nombreux postes vacants. Alors je vais prendre des exemples :

Il y a 3 postes d'attaché, un a été pris en contractuel, et il en reste 2, il y en avait déjà 2, pourquoi 3 ? Ça fait 5 en fait, 5 postes vacants.

7 postes d'adjoint administratif, 1 a été pris en contractuel, il y en avait donc 6 vacants et bien on en créé encore 3, malgré qu'il y en ait 6, ça fait beaucoup.

Alors je continue, il y a plein d'exemples comme ça : 2 postes d'agent de maîtrise principal mais on a créé un troisième poste vacant c'est que des postes vacants déjà.

26 postes vacants d'adjoint technique et même en tenant compte des cinq postes de contractuels, il en reste encore 21 postes, pourquoi en créer trois de plus ? C'est assez illogique car il y avait déjà beaucoup de postes à pourvoir. Et au total, on a quand même 134 postes vacants pour 289 emplois, c'est à dire 46 % des postes vacants, ça laisse vraiment beaucoup de marge pour les progressions. Et puis en plus je l'ai dit tout à l'heure vous avez choisi d'externaliser beaucoup de prestations, donc il y a les contrats de prestation de services qui augmentent, il y a quand même

23-PV-0304

325 000 € et ça passe à 335 000 €, et puis les frais de gardiennage dont on parlait tout à l'heure de 60 000 à 87 000 €.

Pour nous, vous modifiez le tableau des effectifs en allant au-delà des besoins en termes de recrutement, de remplacement ou d'avancement de grade et en parallèle vous externalisez de plus en plus de tâches, donc tout ça est bien paradoxal. Merci.

Monsieur le Maire : est ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Je vous propose de passer au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? je vous remercie.

Vote : adopté à l'UNANIMITE

28 voix POUR

4 ABSTENTIONS (V. RIALLAND ; M. CABOT ; D. TENDIL ; V. TIAR)

**23-DCM-DGS-035 - PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE DE
RAPPEL A L'ORDRE ET PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA
TRANSACTION ENTRE LA VILLE DE LE PRADET ET LE PROCUREUR DE LA
REPUBLIQUE.**

Pour présenter cette délibération, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VENNET :

Les dispositifs « rappel à l'ordre » et « transaction » ont été institués par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. Ce sont deux outils mis à la disposition des maires, au titre de leur pouvoir de police administrative, permettant de prévenir les troubles à l'ordre public sur le territoire de leur commune.

Les deux dispositifs, bien que distincts dans leur objet et dans leur mise en œuvre, exigent une coopération étroite entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire, en la personne du procureur de la République.

Le Rappel à l'Ordre :

Le rappel à l'ordre a été institué par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. Il donne pouvoir au Maire de procéder à un rappel à l'ordre à l'encontre d'une personne, auteur de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre dans la commune. Il peut s'appliquer dans les cas suivants : conflits de voisinage, absentéisme scolaire, présence de mineurs non accompagnés à des heures tardives dans des lieux publics, atteintes légères à la propriété publique, incivilités commises par des mineurs, incidents aux abords des établissements scolaires, certaines contraventions aux arrêtés du Maire, bruit ou tapage injurieux ou nocturne, nuisances sonores, écarts de langage portés à la connaissance du Maire par tout moyen, divagation d'animaux dangereux, abandon d'ordures.

La décision de prononcer un rappel à l'ordre doit être prise par le maire ou son représentant désigné par arrêté.

Il est convenu qu'un échange avec le procureur de la République doit avoir lieu à ce stade. Il prend la forme d'un contact par mail, afin d'informer le parquet du projet de rappel à l'ordre et de s'assurer qu'aucune procédure judiciaire n'est en cours et que les faits ne revêtent aucune qualification délictuelle.

La transaction :

La transaction est une alternative prévue à l'article 44-1 du code pénal au titre des attributions du procureur de la République. Cette procédure, initiée par le Maire et homologuée par l'autorité judiciaire, intervient lorsque certains faits contraventionnels ont été commis au préjudice de la commune au titre de l'un de ses biens « tant que l'action publique n'a pas été mise en mouvement ».

La transaction ne s'applique qu'à des personnes majeures.

La proposition de transaction doit émaner du maire ou de son représentant et requiert l'acceptation du contrevenant, non seulement quant aux faits qui lui sont reprochés dont il doit reconnaître la réalité, mais également quant au contenu de la transaction proposée, qui peut consister en :

- Réparation pécuniaire du préjudice causé à la commune au titre de l'un de ses biens ;
- Exécution au profit de la commune, d'un travail non rémunéré pendant une durée maximale de trente heures.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver la signature du protocole de mise en œuvre de la mesure de rappel à l'ordre entre la ville de Le Pradet et le procureur de la République.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole.
- D'approuver la signature du protocole de mise en œuvre de la transaction entre la ville de Le Pradet et le procureur de la République,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole

Monsieur le Maire : merci pour cette présentation, des questions ? Madame CABOT.

Madame CABOT : Monsieur le Maire, Monsieur VENNET, moi je vais parler juste de la transaction. C'est donc une procédure initiée par le Maire sur des contrevenants majeurs. Cette transaction pragmatique, financière et stratégique va t'elle en faveur de la prévention ou de la répression ? N'a-t-on pas déjà un CLSPD qui est mis en place pour la petite et moyenne délinquance ? Quel besoin d'en rajouter ? Celui-ci est complet pour une Commune comme le Pradet. En fait, cette loi, donne un pouvoir supplémentaire au Maire qui a déjà le pouvoir de police, permettant de prévenir les troubles sur la Commune. Une interrogation tout de même : lorsque le cas de figure se présentera, Monsieur le Maire, privilégieriez-vous la réparation du préjudice avec une estimation précise, c'est là le côté financier, ou la mise en œuvre de l'exécution d'un travail non rémunéré de 30h, durée maximale, en respectant les règles du droit du travail, bien évidemment. Quelle en est votre vision ? Merci.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame RIALLAND** : écoutez là on a l'impression que vous mettez la charrue avant les bœufs ou que vous déconnectez 2 processus normalement étroitement liés : le rappel à l'ordre et le CLSPD. Dans la délibération il est rappelé que la justice

de proximité nécessite le renforcement des relations institutionnelles au niveau local. Nous vous avons interpellé à différentes reprises concernant la mise en place du CLSPD, et tout d'un coup on voit que vous vous précipitez. J'ai cru comprendre à mes dernières interrogations que vous avez déjà réuni en petit comité faisant fi de la collégialité de cette organisation. La dernière fois nous vous avons demandé quand il s'était réuni et avec qui. Moi j'ai eu que des réponses parcellaires, on a l'impression qu'il s'agissait juste d'une réunion avec le Procureur ou son représentant. Quid des associations ou des représentants de l'éducation Nationale qui sont d'ordinaire présents et sollicités. En fait où sont les organismes privés et publics normalement sollicités dans ce cas ? Vous n'êtes pas sans ignorer que la création du CLSPD avait été rendue obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants en 2007, ça fait 16 ans. Est ce qu'il y a une urgence à passer cette délibération ? Ce sont nos sollicitations qui vous font tout à coup vous précipiter sans y mettre les formes ? Comme d'habitude, votre démarche reflète votre conception de l'approche globale d'une situation, c'est à dire, sans réflexion ni concertation et ne parlons même pas de co-construction ou de collaboration qui devraient être la mise dans ce cas.

Dans la délibération, je le rappelle il n'y a aucune mention du CLSPD. Est-ce délibéré le fait de ne pas mentionner explicitement cette composante ? Je me permets donc de vous en rappeler quelques éléments, parce que je pense que ça s'avère nécessaire.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance constitue le cadre de concertation sur les priorités et la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance sur la Commune. Il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organisme publics et privés concernés et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique. Il place le Maire au cœur du dispositif, mais le Maire, ne peut, ni ne doit agir seul. La politique de prévention de la délinquance se construit dans le cadre d'un réseau de confiance constitué de l'ensemble des partenaires et j'insiste bien : l'ensemble des partenaires. La coopération prend forme au sein du CLSPD, il s'agit bien de l'instance clé de la prévention partenariale, c'est en son sein que le pilotage de la politique locale de prévention de la délinquance s'exerce. Il assure l'animation, le suivi du contrat local de sécurité lorsque le Maire et le Préfet après consultation du Procureur de la République et avis du conseil ont estimé que l'intensité des problèmes de délinquance sur le territoire la commune justifiait cette conclusion. Un pilotage très opérationnel est recommandé... Je vous ennuie Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : pas du tout, je vous écoute avec beaucoup d'attention Madame RIALLAND !

Madame RIALLAND : Ben non vous ne m'écoutez pas, vous êtes à tripoter votre téléphone... Ben non mais je suis désolée, excusez-moi !

Un pilotage très opérationnel est recommandé dans le but de toucher un public ciblé et d'améliorer la tranquillité publique. Mais là écoutez moi bien, c'est important ! En aucun cas le rappel à l'ordre ne doit être réfléchi par le Maire, qui en serait seul à l'initiative. C'est pourtant ce qui transparait dans cette délibération, le Maire tout seul. Ces rappels à l'ordre donc dépourvus de véritable moyen de preuve... Ah oui et j'ai oublié, il y a aussi la délation, alors ça c'est pas mal, certains écarts de langage par tous les moyens, ben oui, c'est marqué ! Certains égards de langage portés à la connaissance du Maire par tous les moyens, donc juste, tous ces rappels à l'ordre dépourvus de véritable preuve et surtout... et ça j'insiste, je veux que ça soit noté dans le PV... en déconnexion avec le CLSPD, il n'y a rien sur le CLSPD dans la délibération, je suis désolée, ce sera forcément subjectif et arbitraire, et donc ça c'est pas possible. Donc c'est bien parce que cette délibération... Bon d'accord c'est un... J'ai le document du Tribunal Judiciaire de Toulon, mais c'est totalement déconnecté du CLSPD et honnêtement j'ai quelques craintes puisqu'on ne respecte pas du tout la collégialité. Et je crois que l'affichage est très important en ce qui vous concerne Monsieur le Maire, l'affichage... merci.

Monsieur le Maire : long et brouillon ! Monsieur VENNET vous voulez répondre ?

Monsieur VENNET : alors effectivement le rappel à l'ordre et la transaction sont des moyens pour ramener le calme dans la Commune suite aux événements de l'été passé où on a eu affaire à des jeunes qui étaient des trublions. Ça s'inscrit plus dans la prévention que dans la répression. Le rappel à l'ordre et la transaction ne sont pas inscrits au casier judiciaire. Déjà c'est un premier point. Ça permet aux jeunes d'avoir un avertissement sans passer par la case Tribunal et la case sanction judiciaire. Ils sont soumis à l'autorité du Procureur de la République, ce n'est ni le Maire ni moi-même. C'est le Procureur qui les pilote. Ça permet également de désengorger les Tribunaux et d'avoir une réponse « judiciaire » beaucoup plus rapide et efficace.

Monsieur le Maire : Merci, je rajoute que lors de la dernière réunion du CLSPD, c'était une proposition du Procureur de mettre ces dispositifs en place, et nous l'avons suivie. Je pense que ça va apporter de la sérénité à notre village et c'est tant mieux. Madame TIAR vous voulez prendre la parole ?

Madame TIAR : merci Monsieur le Maire. Je voudrai juste reprendre vos propos au démarrage vous aviez dit que notre ville était sécurisée et là vous nous montrez le contraire, pourquoi ?

Monsieur le Maire : je vais vous répondre : on n'en fait jamais assez en termes de sécurité comme dans d'autres domaines. On peut toujours s'améliorer et le rôle d'une mairie et d'une commune c'est d'améliorer la vie au quotidien, dans toutes ces dimensions notamment la sécurité. Vous savez qu'on a le projet aussi d'étendre la vidéoprotection l'année prochaine donc on travaille sur un plan, la cartographie a déjà été faite, d'ailleurs elle s'est faite en concertation avec d'autres instances puisque ce sont des sujets qu'on travaille bien sûr avec la police municipale et nationale. D'ailleurs on va peut-être mettre des Lapi pour identifier les plaques numérogiques, donc ce sont des technologies qui n'existaient pas il y a quelques années mais qui existent aujourd'hui et qui sont un peu moins chères. On peut toujours s'améliorer et la technologie nous le permet, donc il faut saisir les opportunités, le cadre législatif aussi évolue et permet des choses qui n'étaient pas permises il y a quelques années. Les Procureurs changent avec des visions différentes de la sécurité du Territoire donc oui on vit en sécurité au Pradet mais on peut quand même améliorer, il y a toujours des cambriolages, des effractions dans les véhicules ou autres, donc on peut toujours mettre plus de vidéoprotection, mettre en place un certain nombre de dispositifs, on a parlé du CLSPD mais ce n'est pas le seul, par exemple cette nouvelle convention avec le Procureur qui va nous permettre d'aller un petit peu plus loin. Donc oui la commune du Pradet, c'est une commune qui est propre on a les services techniques qui font le boulot pour la propreté de la commune, c'est une commune qui est animée, c'est une commune pour laquelle on a travaillé pour dynamiser le commerce, pour l'animer, je pense qu'on a pas mal réussi. C'est vrai aussi pour la sécurité, on a déjà fait pas mal d'efforts, on a acheté récemment des barrières BAAVA, on a continué à équiper la police municipale, on continuera à le faire. On va mettre de la vidéoprotection et ça, ça fait partie de l'arsenal qu'on a à notre disposition pour amener encore plus de tranquillité à la commune. Il faut toujours tenter de s'améliorer, c'est ce qu'on essaie de faire, c'est ce qu'on fait, je pense en toute modestie, et on va continuer à le faire.

Madame RIALLAND, allez-y et je vais essayer d'apporter une réponse brève.

Madame RIALLAND : alors, je ne renie pas le cadre légal de ce document, c'était pas mon but, mais je vous rappelle et je répète que le cadre dans laquelle la loi de 2007 a été votée, c'est de mettre le Maire au centre du dispositif. Bien sûr qu'il va transmettre au Procureur mais au départ, il y a le Maire. Donc c'est le Maire qui va faire remonter au Procureur. Et je vous alerte une nouvelle fois, quand c'est déconnecté du CLSPD ça n'est pas possible. C'est vous qui allez agir tout seul : ben celui-là il m'a mal parlé donc je vais le convoquer ? Parce que c'est ça vous allez être convoqué à la mairie, alors même si c'est pas marqué au casier judiciaire, mince de se

retrouver devant un espèce de jury, c'est impressionnant et en plus c'est à la fois pour les mineurs et les majeurs, donc encore une fois, je pense dans toutes les autres communes où ça a été mis en place, il y a le CLSPD, il y a les acteurs de l'enseignement et le Maire ne prend jamais tout seule les décisions, donc j'aurais aimé, et on va s'abstenir pour ça, parce que ce n'est pas inscrit, ce n'est pas mis dans la délibération que c'est dans le cadre du CLSPD et l'affichage est têtue Monsieur le Maire !

Monsieur le Maire : Madame CABOT vous souhaitiez prendre la parole ?

Madame CABOT : oui c'était juste pour une anecdote...

Monsieur le Maire : Allez-y j'adore ça !

Madame CABOT : je me disais que vous aviez bien appris les propos du Commandant de la police nationale lors de la Conférence séniors concernant le Lapi. Voilà vous avez bien retenu. Vous aviez été attentif ce jour-là !

Monsieur le Maire : comme d'habitude Madame CABOT, je suis toujours très attentif. Toujours dans le détail, dans le souci de bien faire. On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? je vous remercie.

Vote : adopté à l'UNANIMITE

28 voix POUR

4 ABSTENTIONS (D. TENDIL ; M. CABOT ; V. TIAR ; V. RIALLAND)

23-DCM-DGS-036 - CONVENTION D'UTILISATION DES INSTALLATIONS DU STAND DE TIR DE LA SOCIETE DE TIR DE HYERES LES PALMIERS.

Pour présenter cette délibération, Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur VENNET** :

Les policiers municipaux, autorisés par le Préfet à porter une arme, ont suivi une formation préalable à l'armement consistant en un module juridique et une formation pratique.

L'autorisation de port d'arme est également soumise au suivi d'une Formation annuelle d'entraînement au maniement des armes consistant en 2 séances obligatoires par an, à raison d'1/2 journée par séance, supervisée par un moniteur spécialisé.

Nos agents vont être dotés d'armes semi-automatiques et une formation « de transition » pour le passage du revolver au pistolet est obligatoire. Le stand actuellement fréquenté ne répond pas aux normes requises pour l'utilisation de ce type d'armes.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions techniques et financières d'utilisation, par la mairie du Pradet, des installations du stand de tir de « La Maunière » à Hyères.

Le coût annuel d'utilisation des installations s'élève à 100 € par agent soit 1000 € par an.

En conséquence, Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la signature d'une convention avec le centre de tir de « La Maunière » situé à Hyères ;

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Monsieur le Maire : merci pour cette présentation. Monsieur PEZERY.

Monsieur PEZERY : merci pour la présentation. Juste une question technique. Quelle est la justification de ce changement d'arme ? c'est une volonté municipale ou c'est la loi ? Parce qu'on dit qu'ils vont changer qu'on passe de pistolet à revolver ou l'inverse mais après...

Monsieur VENNET : les anciennes armes, c'étaient des revolvers 38 spécial, les nouvelles ce sont des GLOCK 45 de calibre 9 mm. Le calibre 9 mm est le calibre utilisé par toutes les armées et la Police Nationale. Donc c'est pour se mettre en conformité. De plus, un revolver ne peut contenir que 6 cartouches et pour le pistolet GLOCK c'est une dizaine de cartouches avec un calibre supérieur.

Monsieur le Maire : j'espère que Monsieur VENNET a répondu à vos questions, on voit que c'est un ancien gendarme qui connaît bien ces questions-là. Il est passionné d'ailleurs pas tous ces sujets de sécurité. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? je vous remercie.

Vote : adopté à l'UNANIMITE

32 voix POUR

23-DCM-DGS-037 - CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX POUR DES ACTIVITES CULTURELLES ENTRE LA COMMUNE ET TPM POUR LE CONSERVATOIRE SUR SON SITE DU PRADET 2022/2023.

Monsieur le Maire : pour cette délibération on passe à la poésie et à la culture, avec Bérénice BONNAL.

Madame BONNAL : Bonjour à tous, il s'agit d'une convention entre la Commune et TPM, afin d'encadrer l'occupation des locaux TPM et espaces municipaux pour les activités culturelles.

Les espaces concernés par cette convention, sont le Conservatoire et la Médiathèque situés au pôle culturel, l'Espace des Arts, la Galerie Cravero.

C'est le cas par exemple du festival d'automne du Conservatoire TPM à l'Espace des Arts.

23-PV-0304

Le Conservatoire à rayonnement régional Toulon Provence Méditerranée est classé dans le réseau national des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique par arrêté du Ministère de la Culture, en date d'octobre 2015.

Le site du Conservatoire **TPM** au Pradet bénéficie depuis 2019 de locaux neufs, dans l'enceinte du nouveau Pôle Culturel de **la Commune**, lesquels sont parfaitement adaptés à ses activités pédagogiques et artistiques et à des activités culturelles en général.

Afin d'encadrer et de simplifier les mises à dispositions ponctuelles de leurs locaux ou espaces respectifs, les responsables de **la Commune** et ceux de **TPM** pour le Conservatoire avaient établi une convention pour en préciser les modalités en 2020 (20-DCM-DGS-143) pour une durée de 3 ans.

A cette échéance, les deux parties souhaitent réitérer cette convention pour l'année scolaire 2022-2023 puis deux fois par tacite reconduction.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la présente convention,
- d'autoriser le maire à signer le projet de convention, joint en annexe, définissant les modalités pratiques de cette mise à disposition.

Merci.

Monsieur le Maire : merci, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

Vote : adopté à l'UNANIMITE

32 voix POUR

23-DCM-DGS-038 - AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SPL SAGEP.

Monsieur le Maire : l'idée de cette délibération c'est d'incorporer des réserves au sein de la SAGEP pour en augmenter le capital, de passer d'un capital de 225 000.00 € à 500 000.00 €.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Madame CABOT.

Madame CABOT : le capital augmente de 275 000 € si mes comptes sont exacts. Est-ce que nous aurons le droit à deux administrateurs au lieu d'un avec ce capital augmenté ?

Monsieur le Maire : non.

Madame CABOT : mince alors.

Monsieur le Maire : c'est-à-dire qu'on représente un infime pourcentage à la SAGEP et à ce titre on n'a pas plus d'administrateur.

Madame CABOT : d'accord, merci.

Monsieur le Maire : C'est régi par la loi, il y a un cadre légal qui permet d'avoir un certain nombre d'administrateur par commune. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

Vote : adopté à l'UNANIMITE

32 voix POUR

DECISIONS EN COMMUNICATION

Monsieur le Maire : Ensuite il y a les décisions en communication dont vous avez dû prendre connaissance. Des questions ? Madame CABOT, allez-y.

Madame CABOT : c'est encore moi. Donc juste une remarque sur les décisions portant sur le versement d'un capital décès. Je voudrais simplement vous rappeler que nous étions destinataires d'un mail lorsque l'un des agents de la commune décédait ainsi nous pouvions soutenir les familles dans cette période délicate et douloureuse, mais cela fait très longtemps que nous n'avons rien reçu et je m'en réjouis, cela veut dire que soit les agents sont en bonne santé, soit c'est un oubli de la part du service des ressources humaines. D'autre part, y a-t-il toujours un contrat d'assurance qui se charge de payer cette prestation obligatoire ? merci.

Monsieur le Maire : comme vous l'avez dit, c'est une obligation donc on a bien un contrat d'assurance, pour répondre à nos obligations.

QUESTIONS ECRITES

Monsieur le Maire : Alors ensuite nous avons eu des questions qui nous ont été posées comme le prévoit le règlement intérieur.

La première question, qui est légitime, concerne le Pin de Galle, qui consiste à informer le Conseil Municipal sur la teneur des dernières décisions de justice, ensuite la teneur des autres affaires mais Jean-François PLANES, va nous rappeler tout ça et va répondre à ces questions posées par écrit.

Madame RIALLAND : excusez-moi, c'est moi qui ai demandé. C'est une question orale.

Monsieur le Maire : ce sont des questions écrites qui sont proposées mais allez-y vous pouvez les lire, allez-y chère Madame.

Madame RIALLAND : ben je vous remercie... donc concernant le Pin de Galle, j'ai quatre parties.

- Pouvez-vous nous détailler la teneur de la dernière décision de justice concernant la requête de la SCI du Pin de Galle ? Quelle décision avez-vous pris par rapport à cela ?
- Pouvez-vous également nous indiquer la teneur des autres affaires encore en cours, combien y en a-t-il ? Quels sont les délais d'instruction escomptés ?
- Les arrêtés d'interdiction d'habiter datant de 2014 sont-ils toujours effectifs ?
- Avez-vous reçu les conclusions de l'étude du BRGM ? Quand seront-elles consultables ? Quel impact sur le dossier ?

Merci.

Monsieur PLANES : la décision de justice est disponible pour tout le monde donc je pense que vous pouvez y accéder.

Maintenant j'imagine que c'est parce que vous voulez que j'en parle en conseil municipal, vous voulez vous faire plaisir, on va se faire plaisir, on va en parler.

Les décisions :

Article 1^{er} : la décision par laquelle la Commune du Pradet a implicitement rejeté la demande présentée par la SCI Les Calanques du Pin de Galle, le 12 février 2020 tendant à la réalisation de travaux de confortement de la falaise de la calanque du Pin de Galle est annulée.

Article 2 : il est enjoint à la Commune du Pradet de réaliser les travaux de confortement de la falaise de la calanque du Pin de Galle, dans le délai d'un an à compter de la notification du présent jugement.

Article 3 : les frais et honoraires d'expertise taxés et liquidés à la somme totale de 21 723,00 € par l'ordonnance précitée du Président du Tribunal sont mis à la charge définitive de la Commune du Pradet.

Article 4 : la Commune du Pradet versera à la SCI Les Calanques du Pin de Galle une somme de 1500,00 € au titre de l'article L771-1 du Code de justice administrative.

Article 5 : Le surplus des conclusions des parties à l'instance est rejeté.

Article 6 : le présent jugement sera notifié à la SCI Les Calanques du Pin de Galle et à la Commune du Pradet.

Les décisions qui ont été prises par la Commune, la Commune a fait appel et le mémoire a été déposé en août 2022.

Pouvez-vous également nous indiquer la teneur des autres affaires encore en cours, combien y en a-t-il ? Quels sont les délais d'instruction escomptés ?

Nous avons une construction sur la plage sans aucune autorisation. L'audience initiale était le 10 janvier 2023, elle a été reportée à la demande du conseil de la personne concernée et une nouvelle audience aura lieu le 11 avril prochain.

Il y a également quatre PV en cours de rédaction : le traitement au Parquet pour les travaux sans autorisation pour le coup, vous comprendrez que je ne peux pas en parler, il y a le secret de l'instruction.

Les arrêtés d'interdiction d'habiter datant de 2014 sont-ils toujours effectifs ?

A cette question la réponse est oui ils sont toujours effectifs. Ils ont été confortés par les décisions de justice lorsqu'ils ont été attaqués. Il n'y a pas eu de procédure de main levée sur ces arrêtés, donc ils existent toujours.

Avez-vous reçu les conclusions de l'étude du BRGM ? Quand seront-elles consultables ? Quel impact sur le dossier ?

Oui nous avons reçu les conclusions du BRGM, elles sont en fin de relecture et seront consultables sous peu et seront certainement utilisées dans la cadre de la procédure. Elles seront consultables sur le site du BRGM. Il n'y aura pas d'impact sur le dossier car nous sommes obligés d'attendre qu'ils affichent leurs conclusions avant de parler de l'impact sur le dossier.

On continue ou pas là ?

Vous voulez que je parle de l'ancienne bibliothèque, c'est ça ?

Madame TIAR : Oui Monsieur PLANES, s'il vous plait. Il y a beaucoup d'interrogations qui fusent au sujet de l'ancienne bibliothèque. Donc le devenir, merci.

Avec vous un ou des projets concrets et l'échéance. Merci.

Monsieur PLANES : alors en ce moment le projet étudié, un rez-de-chaussée dévolu aux services publics, et les étages dévolus aux logements sociaux. En ce moment nous étudions les nouvelles normes énergétiques à prendre en compte pour l'équilibre du projet. Certainement avant la fin de l'été je pense on aura un projet qui sera présentable et que je vous communiquerai à ce moment-là si vous venez en commission aménagement ça sera avec plaisir.

Ou en est-on de l'occupation du jardin de Pauline ? La société A BACCINO a-t-elle commencé à planter ses vignes ?

Les jardins de Pauline je vous en ai parlé tout à l'heure, vous voulez qu'on y revienne ? non vous l'avez entendu tout à l'heure. Je vous ai expliqué les problématiques.

Je pense que j'ai fait le tour, ça vous va ?

Madame TIAR : non, puisqu'il y a la cave viticole...

Madame RIALLAND : viticole.

Madame TIAR : viticole, pardon.

Monsieur le Maire : allez-y posez votre question Madame TIAR.

Madame TIAR : je voudrais juste Monsieur PLANES, spécifier, parce que vous n'arrêtez pas, aussi bien vous que Monsieur le Maire, de préciser que si on assiste aux commissions, vous êtes quand même en devoir de réponse à tous les Pradétans et Pradétanes, pas spécialement au Conseil Municipal de l'opposition. Merci.

Monsieur PLANES : je me permets quand même une réflexion. A partir du moment où on fait des commissions aménagement c'est intéressant que les personnes qui sont prévues pour ces commissions viennent, se déplacent, et si elles ne se déplacent pas, au moins qu'elles préviennent. Les services travaillent derrière.

Madame TIAR : Je vous l'accorde, mais parfois il y a des imprévus, donc c'est important quand même que vous puissiez répondre aux pradétans et aux Pradétanes.

Alors concernant la cave viticole, avez-vous les résultats des diagnostics ? Quels projets, à part une aire de jeux et un parking annoncés publiquement ? Quelle échéance ?

Monsieur le Maire : on avait l'idée de lancer un diagnostic sur la cave viticole, entre temps il y a eu une forme d'urgence qui est apparue pour le gymnase qui se situe à la Batie. C'est une passoire énergétique et il y a un besoin de rénovation, il y a un petit problème avec le mur d'escalade. Donc

on a demandé à la société de diagnostic de se porter en priorité sur le gymnase. C'est ce sur quoi on travaille. Donc il n'y a pas de diagnostic qui a été lancé sur la cave puisqu'on l'a lancé sur le gymnase à la place.

La cave vinicole c'est un sujet assez important. J'ai rappelé tout à l'heure tous les chantiers sur lesquels on travaille, en dehors des différents sujets qui nous occupent au quotidien sur la Commune, il y a aussi des projets d'infrastructure qui sont nombreux, je les ai cités tout à l'heure, je peux les rappeler : le chantier Brosset le pont de la Clue, le rue Guiol, l'école Marcel Pagnol, la piste cyclable qui va jusqu'à la Garonne avec son extension qui ira jusqu'aux Oursinières, le pôle de valorisation dont l'enquête publique commence aujourd'hui, je vous engage à vous y rendre, le fameux port des Oursinières, et le gymnase. Donc tout ça prend beaucoup de bande passante aux services, on ne peut pas courir trop de lièvres à la fois, au risque de faire de mauvais projets ou de se précipiter, ce qu'on ne veut surtout pas faire.

Donc nous on prend notre temps, on va jusqu'au bout des choses. Je pense notamment au projet de l'école Marcel Pagnol, c'est un projet construit en concertation, sur lequel on travaille depuis quasiment 2019, on est en 2023, 4 ans après les travaux vont commencer. On voit que ce sont des projets importants surtout pour la taille de la Commune, donc il convient de prendre son temps, il convient de concerter, il convient d'écouter tout le monde, donc ça prend du temps.

Concernant la cave vinicole, il y a la cave vinicole mais pas que, parce qu'en fait c'est une réflexion qui doit être menée au niveau des parcelles adjacentes et on le voit avec le projet de la piste cyclable, il y a tout cet aménagement qui est refait, qui passe le long de Jean Jaurès, le parking Mangot qui ne se fera pas au final, d'abord il y avait un problème de foncier, il y avait des riverains qui auraient dû nous céder du terrain s'ils étaient d'accord, ils ne voulaient pas donc ça a complexifié l'opération. Même au sein de la majorité, je peux le dire, il n'y a pas forcément une unanimité sur ce projet, donc on a travaillé sur un autre projet qui consiste à créer ces places de parking plutôt dans la zone de la cave vinicole, du quartier de la gare. Donc ça nous a permis de revoir le projet de la cave vinicole et donc il y a bien sur le sujet de la cave vinicole en elle-même mais au-delà tous les aménagements qui pourraient être réalisés dans ce quartier-là, c'est-à-dire de Jean Jaurès, en passant par l'actuel parking Mangot, la piste cyclable. D'ailleurs mi-avril ou mai, les travaux vont commencer pour mettre du stabilisé et déporter la piste cyclable qui va être un petit peu plus près de la cave vinicole et entre la départementale et la piste cyclable, on va revégétaliser en novembre. On va attendre que la saison soit bonne, puisque les problèmes d'arrosage en ce moment, on a tous compris que c'est un peu compliqué donc on va planter les arbres au bon moment. Donc dans l'immédiat il y a un projet de réaménagement des parkings et de la piste cyclable qui va être fait, c'est un projet qui n'est pas compliqué à mener donc on le mène, tout le reste ça demande beaucoup de réflexion, il faut vraiment prendre son temps, il faut consulter de façon large et il faut réfléchir au-delà de la cave vinicole, il faut réfléchir à l'aménagement de l'ensemble du quartier.

Il y a aussi la question de la station-service Dyneff, beaucoup de gens nous disent que ce serait bien que la mairie en fasse l'acquisition, je vous rappelle que c'est une propriété privée donc on est en discussion avec les propriétaires pour essayer d'en faire l'acquisition, parce que c'est vrai que c'est un point un peu central au Pradet. Donc tout ce quartier-là va faire l'objet d'une étude.

En terme de timing, on va déjà avancer sur tous les dossiers qui ont été cités et en 2024 je pense qu'on sera en mesure d'attaquer cette réflexion de façon un peu plus approfondie sur l'ensemble du quartier cave vinicole/quartier de la gare. Voilà.

est en discussion avec les propriétaires pour essayer d'en faire l'acquisition, parce que c'est vrai que c'est un point un peu central au Pradet. Donc tout ce quartier-là va faire l'objet d'une étude.

En terme de timing, on va déjà avancer sur tous les dossiers qui ont été cités et en 2024 je pense qu'on sera en mesure d'attaquer cette réflexion de façon un peu plus approfondie sur l'ensemble du quartier cave vinicole/quartier de la gare. Voilà.

Je crois que j'ai répondu à toutes les questions, et ça me fait plaisir. Monsieur TENDIL ?

Monsieur TENDIL : monsieur le Maire, une confirmation, concernant le parking Mangot, vous confirmez l'abandon de ce projet ?

Je confirme pour la troisième fois au cours de cette séance que le projet du parking Mangot est bien abandonné.

Monsieur TENDIL : Est-ce que vous allez l'améliorer au niveau paysager, mettre quelque chose qui soit un peu plus... certes il y a des problèmes d'eau, mais est-ce que vous avez prévu quelque chose pour que ce parking soit un peu plus attractif ?

Monsieur le Maire : ça reprend ce que j'ai dit plus tôt, toute la réflexion se mène vraiment depuis Jean Jaurès jusqu'à l'espace des Arts, donc c'est tout ce secteur sur lequel on travaille en termes d'aménagement urbain. Donc la réponse est oui Monsieur TENDIL.

Avec ce sourire vous avez droit de poser encore une question, allez-y.

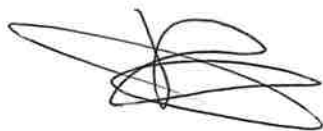
Monsieur TENDIL : concernant le budget participatif où il a été accordé un budget pour un espace jeux pour les enfants, est ce que vous avez un prévisionnel ? est ce qu'il sera posé en 2023 ? voir plus tard ?

Monsieur le Maire : on a quelques pistes.

Je vous remercie tous pour votre présence à ce Conseil Municipal, je vous souhaite une bonne fin de journée et puis de bonnes vacances pour ceux que je ne reverrai pas d'ici la fin des vacances

La séance est levée à 16h11.

Le secrétaire de séance
Emilie ROY



Le Maire,
Hervé STASSINOS

